

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 94 (1968)
Heft: 24

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CANDIDATURES

Les personnes suivantes ont demandé leur admission à la SIA :

M. Bernard-R. MURISIER, architecte, inscrit au Registre suisse des architectes

Parrains : MM. B. Calame et J. Serex

M. Pierre RITTMEYER, architecte EPF ; année de diplôme 1961

Parrains : MM. Cocchi et R. Vittone

M. Toan TON-THAT, ingénieur civil EPUL ; année de diplôme 1968

Parrains : MM. Prof. D. Bannard et R. Cottier

CYCLE DE CONFERENCES SUR LES SCIENCES APPLIQUEES

Nous avons le plaisir de vous informer que la prochaine conférence aura lieu le

Jeudi 5 décembre 1968, à 20.15. précises, à l'EPUL, auditoire B 100

Elle sera donnée par

Monsieur le Professeur Dr Pierre LERCH de l'Institut d'électrochimie et de radiochimie et portera le titre :

APPLICATIONS INDUSTRIELLES DES SUBSTANCES RADIOACTIVES.

TAXES FRANCAISES SUR L'IMPORTATION DE PLANS ET DE DESSINS

Nous nous permettons de vous donner ci-après connaissance d'une lettre adressée en date du 1er octobre 1968 par l'Administration Fédérale des Contributions à la SIA centrale :

Il y a quelques années, vous vous êtes plaints au sujet des taxes françaises prélevées lors de l'importation de plans et dessins. Nos démarches pour obtenir une exemption de ces taxes en faveur des ingénieurs et architectes suisses restèrent sans résultat. Nous nous permettons de vous rappeler nos lettres du 28 décembre 1965 et du 7 février 1966.

Profitant de l'introduction l'année dernière des modifications du système de l'impôt français du chiffre d'affaires, nous avons repris ce problème. Nous venons de constater qu'en date du 13 juillet 1968, l'Administration française des douanes a publié de nouvelles instructions (Bulletin officiel des douanes no 1817). Désormais donc l'impôt de 20% ne sera prélevé que sur la valeur en matériel des plans et dessins et non plus sur les honoraires. La condition à un tel traitement est que les plans concernent des constructions immobilières et que l'entreprise étrangère qui livre les plans ne participe pas elle-même aux travaux de construction.

Dr. Widmer
Chef de la section de droit
fiscal international et de
double imposition

DOCUMENTATION

Nous vous rappelons que nous pensons rééditer le
COURS DE GESTION POUR INGENIEURS ET ARCHITECTES
(donné du 25 janvier au 7 mars 1968 à Lausanne)

Prix : Fr. 40.-- pour les membres SIA
Fr. 50.-- pour les non membres

Nous vous prions de bien vouloir passer vos commandes éventuelles au :
Secrétariat SVIA
Avenue Jomini 8 - 1004 Lausanne - Tél.: 021 25 10 25.
